



Réunion Conseil Municipal

Jeudi 25 Juin 2015

Compte Rendu de Séance

Présents : 9

Excusés : 2, Jérôme GARNERET, Michel JEANNOT

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Jean-Yves GARRIGNOT

Ordre du jour

I – Le point sur les travaux d'investissement 2015

La consultation des entreprises pour le marché de travaux, concernant le projet relatif à la réfection de la rue « de la Mare » s'est achevée le 29 Mai 2015. Le lundi 1^{er} Juin, la commission d'appel d'offre a ouvert et statué sur trois propositions. Au final, c'est la proposition de l'entreprise STD COLAS EST qui s'est avérée la mieux disant pour un montant de 40 862.00 € HT, soit un TTC de 49 034.40 €. Les autres propositions émanant des entreprises :

- Roger MARTIN = 48 248.00 € soit 57 897.80 € TTC
- SAS TP BONNEFOY = 48 025.20 € soit 57 630.24 € TTC

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement commandés à l'entreprise MOUGEY Patrick, sont terminés. M. MOUGEY a été sollicité pour d'autres petits travaux, à savoir :

- Déplacement compteur d'eau de M. HENRIOT Pascal
- Branchement au réseau de collecte assainissement des propriétaires Jacky TROUILLOT et Joseph MANCHON.

II – Choix organisme bancaire

Suite au débat engagé lors du conseil municipal, en date du 15/05/2015, des précisions ont été apportées au Maire, quant aux modalités de l'emprunt prévu sur l'exercice budgétaire 2015.

C'est finalement le Crédit Mutuel qui est retenu. Cet organisme propose un emprunt d'un montant de 40 000.00 €, à taux fixe de 1.40%, sur une durée de 15 ans, dont la 1^{ère} échéance annuelle interviendra le 30/06/2016.

Coût de l'emprunt = 4 625.21 €. Annuité = 2 975.02 € (Capital + Intérêts).

III – Délibérations diverses

Délibération sur le Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.). Il s'agit de valider le mécanisme qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le montant du FPIC 2015, notifié le 3 Juin 2015, se décline comme suit:

- Part EPCI = prélèvement de 55 996.00 €
- Part communes membres = prélèvement de 94 949.00 €

Soit un total FPIC = 150 945.00 €

Délibération nécessaire concernant la modification des statuts de la CCPB, suite au changement d'adresse du siège social, installé depuis le 1^{er} Février 2015, au 12, Esplanade du Breuil à Baume Les Dames.

IV – Questions et informations diverses

Vente de bois :

Le Maire informe le conseil de la vente des bois à LURE, en date du 15 juin dernier. Au cours de cette vente, le lot N° 15h034, concernant la parcelle n° 1 sur la commune de VERNE était soumis à la meilleure offre. A l'ouverture de la vente, l'estimation ONF est de 1 900.00 €. La seule offre proposée, est de 1 666.00 €. En conséquence, ce lot n'a pas été vendu.

Motion de soutien de l'AMFR :

L'Association des Maires Ruraux de France, propose aux conseils municipaux de France, de délibérer sur la motion ayant pour thème, « la sauvegarde des libertés locales ». Le Maire invite les élus à signer cette motion. Tous les conseillers présents ont signé ce document.

Frais de scolarité

Le Maire présente à l'assemblée deux courriers de la commune de Baume Les Dames. Ces documents relatent les coûts induits par la scolarité de trois enfants de Villers, fréquentant les écoles de Baume. A cette dépense, vient s'ajouter cette année les coûts afférents aux « NAP », (Nouvelles Activités Périscolaires).

Le Maire soumet au conseil un courrier réponse dans lequel il est stipulé le désaccord collégial de l'assemblée, concernant notamment le remboursement de ces « NAP », charges supplémentaires qui impactent notre budget à hauteur de 200.00 € par enfant. Cette dépense s'ajoute à l'augmentation des frais de scolarité pour chacun de ces trois enfants, à savoir :

Élève de Maternelle	: majoration de 80.00 €	(540.00 € à 620.00 €)
Élève Cours Élémentaire	: majoration de 70.00 €	(430.00 € à 500.00 €).

Le Maire soumet aux conseillers, son intention de solliciter les Parents d'élèves, aux fins de trouver une solution équitable sur ce délicat dossier.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22h00.